Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels

Généralités

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition)*Thresor de devotion contenant plusieurs oraisons devotes & exercices spirituelles : pour dire en l'Eglise, pendant l'office divin* (Jean Bogard, 1574)
Information sur l'auteur ou les auteurs"Ledict livret premierement fut escript en flameng par un frere mineur natif de Malines / puis apres par M. Jan Verbruggen / avec d'aucuns bourgeois de la mesme ville / produict en lumiere & maintenant mis & traduict en francois par M. Nicolas de leuze dict de fresne Licencié en theologie" (Jean Bogard, 1574, A 2 v° - A 3 r°)
Date de la première publication de l'œuvre1574

Informations sur l'œuvre

Consulter une transcription de la table des matièresTDM 1574 Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels Jean Bogart

Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditions

- Extraict du Privilege. [Jean Bogard, 1574]
  La Majesté Royalle a donné consentement & permission a Jean Bogard Imprimeur & Libraire juré en la ville de Douay, de pouvoir imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer par tout en ces siens bas pais de Brabant & autres ou que bon luy semblera, ce livret intitulé, Thresor de devotion Contenant plusieurs oraisons devotes & exercices spirituelles : pour dire en l'Eglise, pendant l'office divin. Donné à Brusel.
  Le 12. De Aoust 1570. Signé de Lange.

- Calendrier.
- A honorables et prudens Seigneurs Messieurs les Eschevins, Six-hommes, & Conseil de la ville de Douay. [Jean Bogard, 1574]
  Messeigneurs, la chose, qui recommande plus une ville, est la vertu, & l'excellence du Magistrat : d'autant, que non seulement il semble estre la loy vivante, (comme dict Platon) mais que, pour estre le chef, l'esprit, & la vie du corps politique ; il attire les sujects a suivre la droicture des loix, & de toute honnesteté, autant, par son exemple, comme par son commandement : chose, qui semble estre verifiée en vous, Messieurs ; la diligen- (** r°) ce, la Justice, la pieté desquels, sert pour annoblir grandement & illustrer vostre Cité ; vous estant le repos & l'honneur publicq recommandé, que pour l'entretenir & augmenter, vous n'espargnez en aulcune façon vostre travail & industrie ; soit en desmellant & expediant fort dextrement & heureusement une infinité de grans affaires, qui s'offrent journellement ; soit en maintenant le droict, en deffendant la vefve, & l'orfelin, & bref en contregardant la police & le reiglement public en son entier, au grand contentement de voz citoyens.

  Desquels pour ce regard, vostre equité est si bien cognue, que les moindres confessent avoir tousjours eu occasion de vous en remercier ; & les plus grands de vous respecter & honnorer. En quoy, le bien (n.p., changement de page) & profit que vous faictes, est d'autant plus digne & honnorable ; comme il est plus commun, & se repartit a plusieurs. Car la Justice, de laquelle vous estes le vrays [sic] gardiens, sur toutes les autres vertus, ha cela de propre ; que le fruict, qu'elle produict, s'estend plus a l'endroict de beaucoups [sic] d'aultres, que de celuy qui l'exerce. Or, ce qui cause d'aultrepart grand partie de vostre louange, est le soing & la faveur, que vous portés a ceste Royale Université ; honorant en tous endroicts les gens de scavoir, & de vertu ; pour les provoquer a faire chose digne d'eulx & de vous : Oultre les beaux edifices, que vous y avez faict eriger ; pour laisser une mémoire perpetuelle de vostre vertu, & un ornement durable pour vostre patrie ; qui en sera d'autant plus renommée (n.p., changement de page) entre les nations estranges & recommandée par la posterité, pour y veoir establie par vous la demeure des Muses ; c'est-à-dire ; des sciences divines & humaines : lesquelles ont bien ce pouvoir, que d'immortalizer ceux qui les favorisent. Mais au reste, vostre fidelité s'est tousjours monstrée telle vers nostre Prince, qu'elle merite bien plus grande recompense, que la simple louange que l'on vous en pourroit rendre a juste tiltre. De tant plus ; mesme qu'elle est joincte avecq une singuliere pieté, laquelle vous est comme propre, & nayve, a cause de la renommée, que vous avez eu de toutz temps, d'avoir perseveré francs & entiers en la vraye & sincere religion Catholique & Romaine, principalle deffence & sauvegarde des villes, laquelle entre (changement de page) les aultres causes, m'a mis entre les mains ce petit opuscule de Prieres, aultrefois imprimé, & bien receu en plusieurs langues. Lequel aiant esté puis n'agueres pour vostre commodité traduict en la vostre, par M. Nicolas de Fraxinis Licentié [sic] en la S. Theologie, m'a semblé chose propre pour vous en faire un present, non pas tant pour le grand apparat & l'eloquence, que je vueille dire y estre, ou pour l'ouvraige de taillure que j'ay faict graver pour y servir d'ornement, que pour la gravité du suject, & qu'il traicte de la pieté, de laquelle sur tous aultres, vous avez tousjours eu fort bonne reputation ; & comme pour addresser aux gouverneurs de ceste florissante ville, ce qui est dedié premierement au souverain Gouverneur &

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/95

maistre de toutes (n.p., changement de page) choses. Qui ne sera, sans vous supplier de prendre de bonne part, l'affection, dont il vous est presenté ; qui n'est, que pour tascher de vous faire service ; ensemble de continuer vostre faveur & bienveillance accoustumée vers celuy, lequel vous avez tousjours favorisé, des le commencement de ceste Université ; esperant de s'efforcer par cy apres a faire chose qui sera autant, ou plus aggreable. A tant, Messeigneurs, je prye le Createur vous vouloir donner avec accroissement d'honneur, toute prosperité & heureux succés en vostre gouverment. De vostre mainson a Douay ce xxiiij. De Julet [sic] M.D. Mxxiiii.L'entierement vostre affectionné en service Jean Bogard. (n.p.)

- Preface au Lecteur. [Jean Bogard, 1574]
  Quand tu pries / entre en ta chambrette : & ayant fermé ton huis / prie ton Pere celeste en secret / a fin que tant plustot il t'exaulce / te donne sa grace / & de tant plus largement en lois remuneré / que ton faict est de tous hommes incogneu & caché. Or c'est (entrer en la chambrette) n'est autre chose que l'enquester ou examiner / en quel estat nous sommes constituez envers Dieu & nostre prochain touchant la pair & charité. En apres / nous fermons l'huis / quand chassons arriere de nous toutes choses transitoires & mondaines / & gardons nostre cœur net & impollu de la multitude des pensées inutiles : a fin que ce que disons & prononcons de bouche / nous le pensions aussi (A 1 r°) de cœur. Parquoy je requiers tous hommes / quand ilz s'en vont à l'eglise / & doibvent (comme faisoit Moyse) parler avec Dieu / que pour lors ilz le disposent & faicent idoines a cela / comme s'ilz auroyent en vouloir choses de grande importance / ce qui le peut faire au monde / veu qu'elle concerne Dieu / & touche le salut de tous humains / & nostre propre ame. Et pource que plusieurs personnes ne scavent que prier ou comment / & souventefois viennent a l'eglise ayants livres pleins de vanitez / si est que ce livret d'oraisons est faict & composé pour le salut d'un chascun : auquel sont contenues moult d'oraisons ferventes / & autres exercices spirituelz extraictes des meilleurs d'entre plusieurs autres / qui plus exciteront & allumeront ton cœur a devotion vers Dieu. Ledict livret premiere (A 2 v°) ment fut escript en flameng par un frere mineur natif de Malines / puis apres par M. Jan Verbruggen / avec d'aucuns bourgeois de la mesme ville / produict en lumiere & maintenant mis & traduict en francois par M. Nicolas de leuze dict de fresne Licencié en theologie / a la gloire & honneur de Dieu / & pour le salut de tous hommes / desquelz les noms tous par ensemble puissent demourer escriptz au livre de la vie eternelle / Ainsi soit il. (A 2 r°)

Les dossiers de la collection

1 sous-collection :

- 1574 - Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels - Jean Bogart

Les documents de la collection

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/95

2 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Les documents de la collection :

1574 - Jean Bogart - Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels - BnF
Vervoort, Frans

1574 - Jean Bogart - Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels - Douai Quincy
Vervoort, Frans

Tous les documents : Consulter

Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen_95
Rédaction de la noticeRéach-Ngô, Anne
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels** Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/95

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/95

Collection créée par Anne Réach-Ngô Collection créée le 16/10/2016 Dernière modification le 10/06/2022

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/95